Projet de délibération du 4 juin 2019 de Mme et MM. Patricia Richard, Simon Brandt et Daniel Sormanni: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département de la culture et du sport (DCS) et le département des constructions et de l'aménagement (DCA): un audit des RH fait par une entreprise externe est indispensable».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2019)

## DÉLIBÉRATION

## Considérant:

- que la Cour des comptes a relevé de très graves problèmes de gestion des ressources humaines à la Bibliothèque de Genève dans son rapport No 133, ce qui a conduit à l'éviction du directeur;
- que des dysfonctionnements qui se répètent de manière inquiétante atteignent le personnel dans sa santé et touchent des institutions diverses du département de la culture et du sport, ce qui indique l'existence d'une mauvaise gestion généralisée des ressources humaines au sein de celui-ci, ainsi qu'au département des constructions et de l'aménagement,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants du projet de délibération PRD-170, dont la liste n'est pas exhaustive;

vu l'article 30, alinéas 1, lettre w), et 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

## décide:

Article premier. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement.

- Art. 2. Une somme initiale de 100 000 francs est allouée au Conseil administratif pour lancer un audit externe. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit auprès du Conseil municipal.
- Art. 3. A l'issue de l'audit, au plus tard à la fin de décembre 2019, le Conseil administratif transmettra au Conseil municipal le rapport établi par l'entreprise mandatée ainsi que le catalogue précis et détaillé des mesures à prendre pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement.